

## DEMANDE D'ANALYSES POUR L'EXPORTATION

Réf : F18 Rév : 04

Analyses effectuées sous logo COFRAC

Nom et adresse l'expéditeur :

Nom et adresse du destinataire : A communiquer

## Date de dépôt des échantillons :

Date de depot des echantinons :						
IDENTIFICATION DU PRODUIT (cuvée, n° de lot) Afin de garantir la traçabilité, il est nécessaire d'indiquer le numéro de lot	COULEUR 1 = Rouge 2 = Rosé 3 = Blanc	CATÉGORIE (AOC/AOP, IGP ou autres)	MILLÉSIME	ANALYSE GLOBALE : Volume (en HL) et/ou nombre de bouteilles	EXTRAIT : Volume (en HL) et/ou nombre de bouteilles	RAPPEL DU N° DE CERTIFICAT Pour sortir des extraits

## REMARQUE:

Lorsqu'un certificat de pureté est établi, celui-ci est valable six mois pour les vins exportés vers le Japon, trois mois pour les autres pays et cela dans les conditions suivantes : - Bulletin identique : même identification, une copie peut être éditée à tout moment.

- Identification différente (volume différent) : ceci n'est possible que lorsqu'un bulletin d'analyse globale avec le volume total du lot initial a été établi. Dans ce cas et jusqu'à épuisement de ce volume, des extraits pourront être édités. - Dans tous les autres cas, il est impératif d'effectuer une autre analyse.

Sans précision par le demandeur, le choix des méthodes d'analyse sera effectué par le laboratoire. Les essais sont en priorité effectués par des méthodes accréditées. Lors de valeur proche de la limite de la réglementation en vigueur, l'analyse est effectuée suivant la procédure interne (P21).

Pour les essais les méthodes utilisées couramment sont les suivantes : - Glucose/Fructose : IRTF ou méthode enzymatique automatisé Olympus A7 (facultatif Lisa A75) - Titre Alcoométrique Volumique : IRTF (facultatif spectrophotométrie Réflectance proche IR automatisée) - Acidité totale : IRTF (facultative Titrimétrie potentiométrique automatisée) - Acidité volatile : IRTF ou enzymatique automatisée) - Acidité volatile : IRTF ou enzymatique automatisée olympus (facultatif spectrophotométrie automatisée) - Acide malique : méthode enzymatique automatisée - Dioxyde de soufre libre et total : spectrophotométrie UV-Vis automatisée Olympus (facultatif Flux continu) - Masse volumique / Densité : IRTF (méthode non accréditée, indiquée sans astérisque) - Acide sorbique : entrainement à la vapeur/spectrophotométrie (facultatif chromatographie papier) - diglucoside du malvidol (hybrides) : chromatographie papier.

Le laboratoire n'engage pas sa responsabilité lors du transport des échantillons.